Procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2022 à 18 heures

**https://saint-christophe-tarn.fr**

Présents : Thierry MALIET, Alain REYNES, Angélique VIGUIER, Nathalie GERME, Jean-Pierre CATHALA, Lionel CROS, Patrick FAUCOU, Françoise MUSI, Katja ZWEERUS, Sylvie SOMEN.

Invitée : Joëlle GLORIES Visiteur : Michel BOUYSSIERE

# Nomination d’un.e secrétaire de séance

Sylvie Somen

# Validation du PV du 6 janvier

Sylvie Somen relève qu’il ne s'agit pas de valider le procès-verbal, mais le compte-rendu. Il y a un distinguo entre les deux. Le PV restitue ce qui se dit au conseil. Selon la loi, il doit être signé par les conseillers, conseillères, mis tel quel à la disposition des habitants sur le site et archivé. Le maire ne peut y apporter aucune correction même s'il contient des erreurs, et c'est à lui, s’il le souhaite, d'en extraire un compte-rendu à mettre aux valves de la mairie.

Thierry Maliet va se renseigner sur ce point.

# Interventions des Conseillers

Françoise Musi

Est allée à la Commission Santé 3CS. Présentation des deux points du Contrat Local de Santé qui va être travaillé après la mise en place de réunions de travail avec des professionnels de santé, des paramédicaux et des élus.

Pour contrer la désertification de dentistes qui se profile sur Carmaux, le projet d’attirer des jeunes

dentistes en créant une plateforme dans le bâtiment de la SICAE est à l'étude.

Elle est aussi allée au SIVOM. Les repas de la maison de retraite de Monestiés qui sont cuisinés sur place sont excellents. Ils sont servis dans des écoles de proximité et une demande de livrer la crèche des Cabannes a été évoquée. Se pose le problème du portage des repas. Est évoquée l’idée d’une cuisine centrale mais celle-ci devrait être située hors de la Maison de retraite.

Patrick Faucou

Informe qu'on a reçu le budget relatif aux frais de cantine des enfants de la commune fréquentant l’école de Laguépie. Une participation à ces frais est en effet demandée aux communes de résidence. Cf compte-rendu de la séance précédente.

Il fait part aussi d'un courriel envoyé par Jean Arbault s’alarmant du nombre de poteaux qui vont être posés dans la Commune dans le cadre de l'installation de la fibre. Fin 2023 celle-ci doit être installée dans tout le département et le devis qui a été approuvé ne prévoit pas une pose enterrée. Jean- Pierre Cathala s'est heurté à un mur quand il en a fait la demande pour Saint-Christophe.

Il est décidé que le maire envoie une lettre de contestation au Président du Conseil général. L'idée d'une pétition signée par les habitants et d'une alliance avec d'autres maires est également évoquée. Sinon reste la solution que la Commune prenne à sa charge le coût d'une pose enterrée, ce qui semble improbable vu le coût que ça représenterait.

À noter qu’aucun poteau ne sera mis sur des terrains privés, mais que ni l'élagage des arbres ni la maintenance des poteaux seront pris en charge par Tarn Fibre. Ces deux points n'ont pas été pris en compte lors des réunions du Conseil Départemental, aussi le problème est-il renvoyé aux Communes, voire aux propriétaires des arbres.

Angélique Viguier

Est allée à la Commission Action Sociale et en a envoyé le compte-rendu. Cf document ci-joint. Elle ne peut pas aller à l'atelier « Aller vers » organisé les 10 et 11 mars, mais peut-être que d'autres pourraient y participer ?

Sylvie Somen

Souhaiterait que les points non traités faisant l'objet de discussion au Conseil soient repris dans les ordres du jour afin de ne pas les perdre de vue. Pour exemple le sujet de la 4C demandé par quelques habitants.

Elle demande aussi que soit discutée à un prochain conseil, l'éventualité d'une rotation des adjoints. Celle-ci avait été approuvée en première séance du Conseil et avait été envisagée tous les deux ans. La met-on en application ?

Thierry Maliet

A reçu un courrier de remerciement de Natacha Carpier pour le prêt de la salle communale. En échange, si besoin, elle propose à la municipalité son dojo à titre gracieux.

# Réponse à la lettre Monsieur et Madame Siksik

Le courrier proposé est modifié et sera envoyé à l'intéressé afin de clore le dossier. Alain Reynès souligne que l'aliénation de chemins publics sans échange de terrains avait été approuvé par le précédent conseil municipal pour le chemin de la Prade en 2008 et 2014, et non pour les Cazals (2006).

# Le point sur le chantier de l’adressage 5-sur l'aire de détente

Le chantier d’installation des panneaux de rues par le CIAS est reporté aux semaines 31 et 32 (première quinzaine d'août). Il commencera la semaine 27 pour l’aire de détente (4 juillet).

Patrick Faucou expose le fonctionnement prévu qui nécessitera des aides.

L’équipe sera de 8 personnes scindée en deux groupes dont l'un doit être encadré par un élu.

L’équipe du CIAS ne travaille que le matin (8h30-12h30).

Elle viendra sur place 3 semaines au préalable pour visiter les lieux, organiser le travail, prévoir les achats, le matériel, etc.

Elle installera les tables de pique-nique en les scellant au sol, les poteaux, un grillage de délimitation des espaces.

Le coût est de 1200 € la semaine, soit un total de 3600 € hors matériel.

Avant cette finition, il y a encore du travail bénévole à fournir. Le bois débité resté sur place a été demandé par une personne à Jean-Pierre Cathala. Il avait été convenu préalablement que ce bois pouvait être récupéré sur place en premier lieu par les personnes participant au chantier puis par les autres habitants de la commune. La personne demande cependant une autorisation écrite de la mairie.

Les arbres en bord de route (chênes rouges d’Amérique) ont été plantés, mais il reste encore des souches à arracher, des ronces à retirer, des arbres et des bosquets à couper… Une zone en bordure de rivière sera délimitée afin de préserver l'espèce endémique de la vallée du Viaur : l’osmonde royale, plante dédiée à Saint-Christophe.

Un appel à bénévolat sera lancé prochainement par les Aire de détente. L'équipe du contrat de rivière (Epage) pourrait aussi être sollicitée.

Suggestion est faite d'inaugurer cette aire une fois les aménagements terminés.

# Commande d’équipements

Le Conseil valide l’achat de 2 armoires métalliques pour mettre les archives de la mairie, et de 3 tables de pique-nique (2m30x0,90m-épaisseur 0,45) conçues pour les personnes à mobilité réduite.

Pour les 2 lampadaires, l’un pour Narthoux, l’autre pour la Maurélié : Patrick Faucou a une réunion le 14 mars et demande si on les achète même s’il n'y a pas de subventions ? Alain Reynès demande s'il n'est pas judicieux d'envisager plutôt des mâts solaires autonomes dont les prix ne sont pas si prohibitifs. La commune de Rieupeyroux en a installé.

# Délibération pour l’achat des parcelles Tressol

3 parcelles sont officiellement en vente au prix de 29.500 €, soit plus ou moins 40 ares à 7 € le m2.

La question du coût de la dépollution vis-à-vis des anciennes installations sur une des parcelles a été posée au notaire mais en attente de réponse.

Le CU a également été demandé. Thierry Maliet pense obtenir une réponse d'ici fin mars et sous réserve de son obtention demande un vote de principe.

Le Conseil vote à l'unanimité pour l’acquisition des parcelles et sous réserve de CU.

Thierry Maliet remet à chacun une note relative aux projets de construction qui pourraient voir le jour sur ces parcelles et sur lesquels les membres du Conseil sont invités à réfléchir.

Une commission aménagement qui peut être élargie est fixée le 14 mars à 18h. Il s'agira d'élaborer différents scénarii.

# Document d’urbanisme : PLU ou carte communale

Ce point est reporté.

# Divers

« Journée de l’Habitat Energie ». Thierry Maliet a proposé Saint-Christophe pour l'accueil d’un petit

forum sur le thème, qui se tiendra à la salle des fêtes à l’automne.

Les Rencontres de Saint-Christophe demandent une subvention de 600 € pour l’organisation de leur Festival d’été 2022. Dès lors qu'il s'agit d’une subvention et afin de ne pas créer de précédents vis-à- vis des autres associations, un budget prévisionnel est demandé. Il permettra de définir le montant de subvention. Thierry Maliet rappelle que celui-ci ne peut être versé que sur présentation des justificatifs de dépenses. Chaque association présente sur la commune peut faire une demande d'aide exceptionnelle pour une activité particulière, sachant qu'il est alloué à chacune une dotation de 130 € pour les frais de fonctionnement général.

FNACA : le 20 mars la FNACA sera accueillie pour la commémoration annuelle. Au programme : une messe, un dépôt de gerbe au monument aux morts, un discours du maire et un apéritif. 3 anciens combattants de la guerre d'Algérie sont sur la Commune.

Programme routier. Jean-Pierre Cathala a pris rendez-vous avec l’entreprise Maillet de Lombers qui doit venir voir la charge de travail à faire avec la Commission voirie. Les travaux concernés sont sur la route de La Borde puis points à temps sur différentes autres routes pour boucher les trous créés par les intempéries de cet hiver. Il a aussi été demandé à l'entreprise Zucchinali de venir constater les dégâts causés par la pluie à deux endroits sur les chemins de terre.

De plus, il était prévu en 2021, le goudronnage de 2 portions de route qui est à la charge de la Communauté des Communes. Par manque de temps de l'entreprise Colas, celle-ci a reporté les travaux à cette année.

Il reste un budget de 25 000 €, et ce point du programme routier sera repris lors du vote du budget.

La question des déchets situés sur Narthoux qui remonte à décembre 2020, est revenue dans le débat, d'autant que la personne continue de déposer des encombrants. Alain Reynès s'est rendu sur place et a pris contact avec certains propriétaires qui n’habitent pas sur les lieux. Ces derniers viendront cet été constater les dépôts d'encombrants et produits dangereux, et engageront éventuellement des procédures. Il faut d'autant régler ce problème qu’il pourrait interférer sur l'animation avec la montgolfière qui doit se dérouler sur leur terrain.

Thierry Maliet précise que certains agriculteurs sont inquiets de cette animation qui pourrait perturber les animaux en pâture.

Alain Reynès a vu dans un article de la lettre du sénateur P. Folliot, qu'il est possible d'obtenir une dotation pour la protection de la biodiversité. Saint-Christophe faisant partie du programme Natura 2000 aurait pu y prétendre depuis plusieurs années (cf liste des communes éligibles sur le site collectivité.gouv). Thierry Maliet demande s'il peut s'occuper du dossier.

Thierry Maliet fait part de son souhait d'organiser une réunion publique pour faire un état des lieux des projets en cours. Possiblement à la fin avril.

# La séance est levée à 21 h.

**Prochains conseils municipaux**

# Mardi 22 mars 2022 à 18 h et lundi 11 avril où il s'agira de voter le budget.